



AIDE PSYCHOLOGIQUE AUX ENTREPRENEURS EN SOUFFRANCE AIGÛE (APESA)

Le capital santé du chef d'entreprise est le premier capital immatériel d'une entreprise.*

Lorsque les difficultés surviennent, ce capital santé, comme le capital financier est parfois soumis à de rudes épreuves...

Or s'il est naturel de se préoccuper du second, qui se soucie du premier ?
C'est ainsi que naissent parfois dépressions et idées noires...

Car le chef d'entreprise est aussi une personne, le tribunal de commerce d'AVIGNON a mis en œuvre le dispositif APESA.

Celui-ci permet à tout chef d'entreprise qui en éprouve le besoin, de bénéficier d'une prise en charge psychologique, rapide, gratuite et à proximité de son domicile, par des psychologues spécialisés dans l'écoute et le traitement de la souffrance morale engendrée par les difficultés financières.

Si pour vous le blues n'est pas qu'une musique, n'hésitez pas à solliciter cette aide, lors de toute rencontre avec un membre du tribunal, du greffe, ou en cours de procédure avec le mandataire.